



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité, que lors de la séance devant être tenue à **20 heures le 9 juin 2025**, au lieu ordinaire des délibérations, le conseil de la susdite Municipalité doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME N°2025-038

NATURE ET EFFET

Demande de dérogation mineure à l'article 11.3 du Règlement de zonage numéro 390-96 de l'ancienne municipalité du Village de Saint-Félix-de-Valois, destinée à :

- Permettre l'implantation d'une piscine hors terre sur un terrain où il n'y a pas de bâtiment principal.

RAISON ALLÉGUÉE

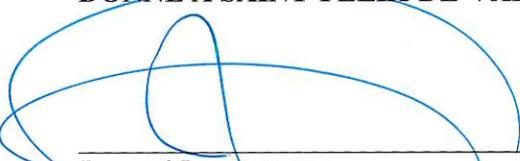
Le requérant est propriétaire du lot contigu, soit le lot 5 359 800 du cadastre du Québec (440, rue Annette). Il lui est impossible, d'implanter, sur le lot où se situe sa maison, une piscine conforme aux normes de sécurité établit par Hydro-Québec relativement aux distances des fils électriques. Le seul endroit possible impliquerait la coupe d'un érable mature.

IDENTIFICATION DU SITE VISÉ

Sur le lot 5 359 798 du cadastre du Québec, situé sur la rue des Annette, à l'intérieur des limites de la zone H-117.

LORS DE CETTE SÉANCE, TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce 23^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-cinq.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette Municipalité et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 14 h, ce 23^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-cinq.



Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier